



Fiche programme de la sortie ski de montagne n° **17-S001**
Mercantour - Vallée des merveilles 30 mars - 2 avril 2017

Accord préalable pour l'inscription : **Oui**

Nombre maximal de participants : **3**

1. Noms et coordonnées des organisateurs

Yann Le Bars, Mathieu Rapin (Nous contacter via le KifaiKoi <https://www.clubalpin-idf.com/kifaikoi/>)

2. Programme prévisionnel

		Montée	Descente
1 ^{er} jour	Pont du Countet - Ref des Merveilles, par les Cimes du Diable et du Trem	1100 m	650 m
2 ^e jour	Ref des Merveilles - Ref de Valmasque, par les Monts des Merveilles et du Grand Capelet	900 m	800 m
3 ^e jour	Ref de Valmasque - Ref de Nice, par la Cime Ouest de l'Agnel et le Mont Clapier	1000	1000
4 ^e jour	Ref de Nice - Pont du Countet, par la Cime du Gélas et le Mont Colomb	1300	1900

Nota: Ces renseignements sont donnés à titre indicatif ; l'organisateur est susceptible de modifier le programme, voire d'interrompre la sortie selon les conditions nivo-météorologiques rencontrées sur le terrain.

Cartes : 37410T

Topos <http://m.skitour.fr/topos/topo.php?id=6992>

3. Caractéristiques de la course programmée

1. Niveau (cf. explications dans NEIGES)

Cotation	
Difficulté alpine	AD
Conduite de course	3 skieur
Type de course	Traversée / aller-retour
Dénivelé journalier maximal prévu	1300 m
Rythme d'ascension exigé	350 m/h

2. Particularités

Superbe et rarement parcouru par le CAF IDF

3. Conditions d'hébergement

Refuges FFCAM

4. Participation aux frais

Petit déjeuner du mercredi matin / 3 Demi pensions / Dîner du dimanche soir (dans le TGV ?)

4. Voyage : Train depuis Paris

Départ de Paris Gare de Lyon 17h19 le mercredi 29 mars, arrivée à Nice à 23h03 (TGV 6181)

Retour à 16h54 le dimanche 2 avril arrivée 22h41 TGV 6180

Location de voiture pour arriver sur place. Prendre des billets remboursables

5. Equipement individuel

5. *Matériel indispensable pour toutes les sorties : voir <http://www.clubalpin-idf.com/ski-montagne/#mat>*

Nota : L'ARVA, la pelle et la sonde sont absolument obligatoires.

L'organisateur ne pourra pas autoriser un participant à suivre une collective, si celui-ci ne dispose pas d'un ARVA en bon état de fonctionnement (il est conseillé d'emporter des piles de rechange)

6. Matériel individuel obligatoire spécifique à la sortie

Eventuellement crampons, à préciser avant le départ

7. Nourriture à emporter

4 vivres de courses

8. Documents administratifs nécessaires

Carte CAF, CI , espèces ou chèque pour le règlement du gîte

6. Réunion préparatoire

Contactez les organisateurs par mail ou téléphone au maximum 3 jours avant le départ.

Nota : Aucun inscrit dérogeant à cette règle ne sera autorisé à participer à la collective.